

Jean-Yves Le Déaut

DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



Pont-à-Mousson, le 18 février 2013

Je lis depuis plusieurs jours dans vos colonnes que des élus du Pays Haut s'offusquent, à juste titre, de ne pas encore avoir perçu la somme qu'il leur est due au titre du fonds départemental de péréquation. Il s'agit là de l'écrêtement de la taxe professionnelle de l'usine SOVAB.

Jusque 2011, ce fonds était géré et versé par le Conseil général. Suite à la réforme et à la suppression de la TP, le fonds versé aux communes concernées a été remplacé par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)) et par les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui doivent être reversés par l'Etat.

Inquiet de cette situation, j'ai écrit le 25 janvier dernier à Monsieur Le Préfet de Meurthe-et-Moselle afin qu'il se saisisse de ce dossier le plus rapidement possible.

J'ai reçu ce jour, une réponse du Préfet qui m'indique qu'en effet « il semblerait qu'il y ait eu un problème de prise en compte sur une partie de ce reversement au moment de la comptabilisation de cette taxe » et qu'il saisit Monsieur le Ministre de l'Intérieur de ce dossier. Je dois rencontrer bientôt Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur, avec qui je travaillerai sur ce dossier.

Jean-Yves Le Déaut

Député de la 6^e circonscription de Meurthe-et-Moselle

1^{er} Vice-Président de l'OPECST

Contact : Béatrice Lopvet

03.83.82.13.81 / 06.07.19.91.44

lopvet.beatrice@orange.fr